



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 12/09/2024
Reçu en préfecture le 12/09/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240909-D_2024_7_8-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_7_8

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 09 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente LES SALELLES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 03 Septembre 2024

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Demande de
financement LEADER hôpital et
plan de financement (2 230
411€ de dépenses pour 44 800€
de subventions)**

Pouvoirs :

Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur MANIFACIER Christian a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Jean-Paul
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

Le Président indique qu'il s'agit de solliciter le dispositif Leader Ardèche sur le programme de travaux de réhabilitation du Bâtiment D de l'ancien hôpital des Vans.

Malgré la complexité du montage de ces dossiers il apparaît que le projet pourrait être potentiellement éligible au titre de la Fiche-action N°3, sous-action / Appel à projets « création et maintien d'activités ».

Le dossier met notamment en avant la pertinence de l'installation en un même lieu de la médiathèque, France Services et de l'espace de coworking.

Le montant de la subvention pourra atteindre au maximum 44 800 €.

Par ailleurs, les services instructeurs LEADER vont être sollicités pour venir faire une présentation des subventions ouvertes aux communes lors d'un prochain bureau élargi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'AUTORISER le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Leader Ardèche pour un montant de 44 800€ pour le projet de réhabilitation du bâtiment D de l'ancien hôpital,
D'AUTORISER le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20240909-D_2024_7_8-DE



Emis le 09/09/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le